



SARL BULDU PROMOTION
110 rue James Watt
Tecnosud
66100 PERPIGNAN

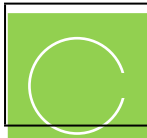
Nos réf : C21-021

Vos réf :

OBJET : Modification PLU Banyuls des Aspres

Dossier suivi par : Claire GOUSAILLES

Désignation	Montant HT (€)
Modification // PLU de Banyuls des Aspres La présente mission concerne l'établissement d'un dossier de modification du PLU de Banyuls des Aspres ayant pour l'objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU1. NB : il est entendu que les modifications seront limitées au cadre légal explicité par le code de l'urbanisme pour chacune des procédures <u>Elaboration d'une orientation d'aménagement et d'un règlement adapté en relation avec la commune et les porteurs de projet</u> Schéma de principe d'aménagement (formes urbaines et programme, déplacements, infrastructures, environnement, étude des interfaces avec l'urbain, l'agrinaturel...) et règlement à intégrer via la procédure de modification Si existantes, prise en compte des études opérationnelles menées parallèlement à la procédure de modification (permis d'aménager, étude environnementale, hydraulique...) <u>Ouverture à l'urbanisation via la procédure de modification</u> Élaboration du dossier de modification - Rapport de présentation du projet : - présentant et justifiant les modifications apportées au PLU - analysant les incidences des modifications apportées sur l'environnement sur la base du cas par cas réalisé par CRBE (milieu naturel/risques/ressources...) Modification des pièces réglementaires du document d'urbanisme en vigueur	7 500,00
<u>Réunions de travail modification :</u> 4 à 5 réunions de travail prévues dont : 1 réunion de démarrage 1 atelier OAP/règlement 1 réunion enquête publique 1 réunion approbation	2 000,00
Format CNIG du PLU modifié	2 300,00
<i>Nota :</i> <i>La présente mission ne comprend pas :</i> - le complément du dossier en réponse à des demandes spécifiques formulées par les PPA si celles-ci excèdent le cadre légal - la transformation ou la reprise des pièces opposables du PLU dans un format modifiable dans le cas où celles-ci ne pourraient être transmises par le maître d'ouvrage <i>La présente proposition comprend la transmission des dossiers informatiques au format PDF et modifiable (documents de travail, documents PPA, documents notification / enquête publique / approbation)</i> <i>Coût réunion de travail supplémentaire : 250€/réunion</i> <i>Les présentes missions seront facturées en fonction de l'avancement des productions</i>	





Claire GOUSAILLES

Si cette proposition vous agréee, je vous remercie de m'en faire retour après mention du "bon pour accord", date et signature



Rappel des conditions générales de vente

- Pas d'escompte pour paiement anticipé
- Facture payable 30 jours après la date de facture
- Taux de pénalité après cette date : 3 fois le taux légal
- Indemnité forfaitaire 40€ pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement